

# PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS DATE DE CONVOCATION

En exercice : 15 ET D'AFFICHAGE : 2 juin 2023

Présents : 9
Représentés : 3
Absents : 3
Ayant participé au vote : 12

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes-Mrs- GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne -SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François — CHICON Sladjana - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie - SÈDE Samerha

<u>REPRESENTÉS</u>: Pascal POIRIER par Samerha SEDE, Geneviève JEANGUYOT par Michel GUILLOT, Isabelle LEFIEUX par Pascal COUDY

ABSENTS: Emmanuel CHARLON, Jean-Marc DEROUX, Hervé SADON

Le quorum est atteint.

Madame Marie-Evelyne ROSIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur Le Maire présente les modalités de la désignation des délégués aux élections sénatoriales ainsi que les candidatures des délégués et des suppléants.

Madame Rosier est désignée Secrétaire de séance.

A l'issue du 2ème tour, Monsieur le Maire proclame élus délégués, Madame Gougry, Messieurs Guillot et Poirier.

Monsieur le Maire ajoute la candidature de Madame SEDE comme suppléante et à l'issue du 2ème tour proclame élus Madame Sede, Messieurs Gilot et Guédon.

•••••

# <u>OBJET</u>: 2023-04-01: DESIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ELECTIONS SÉNATO-RIALES

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu <u>l'instruction n° IOMA2308397J</u> du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

# - Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Jacques SCHMITT, Michel GUILLOT et Mesdames Samerha SEDE, Sladjana CHICON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### Élection des délégués

Les candidatures enregistrées : Pascal POIRIER, Anne-Marie GOUGRY, Samerha SEDE, Michel GUILLOT,

Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :



# PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nombre de bulletins : 12- bulletins blancs ou nuls : 0- suffrages exprimés : 12 - majorité absolue : 7 Pascal POIRIER 4 voix, Anne-Marie GOUGRY 4 voix, Samerha SEDE 1 voix, Michel GUILLOT 3 voix,

### Sans majorité absolue il est procédé à un second tour.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12- bulletins blancs ou nuls : 0- suffrages exprimés : 12

Pascal POIRIER 3 voix , Anne-Marie GOUGRY 4 voix, Samerha SEDE 2 voix, Michel GUILLOT 3 voix,

Pascal POIRIER, Anne-Marie GOUGRY, Michel GUILLOT sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

### - Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Messieurs Bernard GILOT, Jean-François GUEDON, Madame Samerha SEDE.

Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12- bulletins blancs ou nuls 0- suffrages exprimés 12 - majorité absolue 7

Bernard GILOT 3 voix, Jean-François GUEDON 3 voix, Samerha SEDE 6 voix,

# Sans majorité absolue il est procédé à un second tour.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12- bulletins blancs ou nuls : 0- suffrages exprimés : 12 -

Bernard GILOT 3 voix, Jean-François GUEDON 3 voix, Samerha SEDE 6 voix, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

#### La séance est levée à 19 heures.

La secrétaire de séance Marie-Evelyne ROSIER Le Maire Bernard GILOT